



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-11-2025 /

Dossier complet le : 26-01-2026 /

N° d'enregistrement : 009660/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension des capacités de stockages en cereales (silos autres que plats) avec passage a autorisation de la reglementation des ICPE.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERRENA

Raison sociale

TERRENA

N° SIRET

42970729200018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GRAFFIN

Prénom(s)

VINCENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet du present dossier est l'augmentation des capacites de stockage en cereales avec l'ajout de 10 cellules palplanches de capacite unitaire de 1 500 tonnes (rubrique 2160-2a). La capacite totale ajoutez sera alors de 15 000 tonnes et s'accompagnera des points suivants : - L'ajout d'une fosse de reception au niveau du magasin pour le silo a plat - L'amelioration des 2 fosses actuelles a 200 tonnes/heure et des circuits associes - Au niveau du travail du grain, mise en place d'un nettoyeur separateur (rotatif 4 grilles) en remplacement d'un nettoyeur separateur present sur site - L'ajout de 2 boisseaux de chargement de capacite unitaire de 100 tonnes avec potentielle rehausse a 30 tonnes (rubrique 2160-2a) - Le retrait des sechoirs en place et ajout d'un nouveau sechoir de type economiseur Ces silos seront implantes sur des surfaces exploitees par le site TERRENA et integree au perimetre ICPE du site. L'unite fonciere totale fait une surface de 79 895 m² dont 12 913 m² actuellement impermeabilisee par le site deja en activite. La surface ajoutez au regard du projet represente 310 m² soit 13 223 m² de surfaces impermeabilisee suite au projet. La fosse de reception ajoutez au niveau du magasin du silo a plat aura les caracteristiques suivantes : Capacite de reception unitaire de 25 tonnes, Volume

4.2 Objectifs du projet

Les raisons de cette augmentation des capacites de stockage sur le site d'Abbaretz sont presentees ci-dessous : - La capacite du site dans sa configuration actuelle est arrivee a saturation. Sur les dernieres campagnes de collecte, ce dernier a ete contraint de faire proceder a des transferts sur d'autres sites equivalent a un tonnage de 6 500 tonnes. - Le secteur geographique est deja en deficit structurel de capacite y compris chez les autres exploitants de silos. - Les fermetures de capacites de proximite pour cause de vetuste a proximite du site d'Abbaretz (par exemple : Nort sur Erdre, La Rouxiere, ...) - Un previsionnel de developpement commercial sur le secteur (perspective a + 2 000 T de cereales) - Le developpement des cereales sous Cahiers des Charges filieres (Labels, Filieres clients, diversification des cultures, ...). Ces cahiers des charges necessitent des installations adaptees pour le travail du grain et l'allotement des filieres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction de 10 nouvelles cellules de stockages en silos vertical palplanches soumises à permis de construire sur des surfaces imperméabilisées déjà existantes en grande majorité. Pendant les travaux, le trafic routier associé au projet sera faible (moins de 10 véhicules par jour) avec quelques pics lors des livraisons de matériels. Le site comptera une dizaine d'intervenants pendant cette période de travaux. Les déchets générés par le site pendant les travaux seront traités et récupérés par des sociétés agréées. Les eaux de ruissellement des eaux pluviales pendant les travaux seront récupérés et transiteront par le réseau eaux pluviales du site. Les produits chimiques générés par les travaux seront stockés sur rétention. Les sociétés disposeront par ailleurs de kit anti-pollution en cas de fuite / déversements accidentels. Les zones de stockage des matériaux et potentiellement zone base vie pendant le chantier seront sur des surfaces déjà imperméabilisées. Les produits chimiques générés par les travaux seront stockés sur rétention. Les sociétés disposeront par ailleurs de kit anti-pollution en cas de fuite / déversements accidentels. Les zones de stockage des matériaux et potentiellement zone base vie pendant le chantier seront sur des surfaces déjà imperméabilisées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, l'objectif est l'augmentation des capacités de stockage en céréales avec l'ajout de 10 cellules de capacité unitaire 1500 de tonnes soit 20 000 m³ (rubrique 2160-2a). La capacité totale ajoutée sera alors de 15 000 tonnes ajoutée aux capacités existantes et s'accompagnera des points suivants : - L'ajout d'une fosse de réception au niveau du magasin pour le silo plat - L'amélioration des 2 fosses actuelles à 200 tonnes/heure correspondant à un débit standard de fonctionnement et des circuits associés. Le projet ne prévoit pas de modifier leur dimensionnement. - Au niveau du travail du grain, mise en place d'un Nettoyeur Separateur (rotatif 4 grilles) en remplacement d'un Nettoyeur Separateur présent sur site - L'ajout de 2 boisseaux de chargement de capacité unitaire de 100 tonnes soit 133 m³ (rubrique 2160-2a). - Le retrait des sècheurs en place et ajout d'un nouveau sècheur de type économiseur La capacité totale du site sous la rubrique 2160-2a sera alors portée à 28 127 m³ et de 13 335 m³ sous la rubrique 2160-1a (non changée avec le projet).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation ICPE intégrant une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0) et Permis de construire. Aucune autre autorisation suivant le L181-3 du CdE n'est concernée par le projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de l'unité foncière totale : Capacité de stockage des silos existants (rubrique 2160-1b : 13 335 m ³ + rubrique 2160-2b : 7 859 m ³) : Capacité de stockage des silos à construire (rubrique 2160-1 : 0 m ³ + rubrique 2160-2 : 20 000 m ³) : Surfaces imperméabilisées avant travaux : Surfaces imperméabilisées après travaux : Surfaces	(79895, m ²) (21 194, m ³) (20 266, m ³) (12 913, m ²) (13 223, m ²) (20, m ²) (33, m ³) (20, m ²) (33, m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de NOZAY approuve le 15 octobre 2025. Projet situé en zone UE3 (Parc d'activités intégré). Les zones AN, N, NL qui sont présentes sur l'emprise ICPE du site ne sont pas

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Avant Projet : Le site est déjà soumis à déclaration avec contrôle périodique sous les ICPE 2160-2-b (silos de 7 861 m³), 2160-1b (silos de 13 335 m³), 4718 (cuve GPL de 43,3t) et 2910-a2 (sechoirs 10 MW) avec des arrêtés prescriptifs applicables au site de 1984 et 1988. Un arrêté préfectoral N2-2017-116 du 22 août 2017 a fait passer le site à autorisation sous les rubriques 2160-2a et 2260-2a, cependant, ce projet n'a pas été réalisé depuis et l'arrêté préfectoral est donc considéré comme caduc en application de l'article R181-48 du code de l'environnement. Après projet : L'ajout de 10 cellules de 2 000 m³ unitaire soit 20 000 m³ ainsi que 2 boisseaux de capacité unitaire de 100 tonnes soit 133 m³ par boisseau fera passer le stockage du silo vertical de 7 861 m³ à 28 127 m³ : le site passera donc de la rubrique 2160-2b

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Site ZNIEFF le plus proche à 3,7 km du site (520620062 - COTEAUX SCHISTEUX DE LA VILLE-AU-CHEF A NOZAY)
En zone de montagne ?	☐	☒	Abbaretz n'est pas une commune située en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Arrêté de protection biotope le plus proche à 25 km du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Abbaretz n'est pas une commune située à proximité du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Pas de parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale), zone de conservation halieutique ou parc naturel régional dans un rayon de 40 km autour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Aerodrome le plus proche a plus de 25 km du site. Abbaretz n'est pas concerne par le PPBE de Loire Atlantique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Site non situe dans une zone de servitude de bien inscrit, patrimoine mondial, monument historique ou site patrimonial remarquable - sites les plus proches a plus de 4 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Site non situe dans une zone humide - la plus proche etant repertoriee a 640 m au nord du site (IZH_SAGE_VILAINE_2018). Pre-diagnostic zone humide realise en decembre 2024, l'emprise du projet (silos, sechoir, fosses et bassin de retention) ne serait pas en zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Absence de PPRN ou PPRT a l'echelle de la commune d'ABBARETZ. ABBARETZ est concerne par un programme d'actions de preventions des inondations (PAPI)
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☒	☐	Le site est lui-meme recense en tant que site potentiellement pollue (Fiche CASIAS SSP4000300).
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	Site non situe dans une zone de repartition des eaux.
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	1er perimetre de protection situe a 700 m au sud du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le 1er site NATURA 2000 est situe a plus de 7 km du site
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de nouveaux prélèvements en eau. Le projet sera donc sans incidence notable sur cette thématique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas l'utilisation des masses d'eaux souterraines. Le projet sera donc sans incidence notable sur cette thématique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas d'excaver les terres au delà de la dalle qui sera nécessaire pour l'implantation des silos et pour la réalisation de la galerie sous cellule d'une profondeur moyenne de 2 m. L'incidence du projet sera donc faible et maîtrisée
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet prévoit d'amener du béton pour la dalle et des éléments de construction métallique pour les cellules de stockage et éléments de manutention associés. La surface associée au bétonnage de la zone dédiée aux Pas d'utilisation de ressources naturelles du sol et du sous-sol étant donné que les matériaux nécessaires seront du béton et des éléments de construction métallique

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne prévoit pas l'utilisation d'eaux potables ni ne sera source de rejets en eaux usées au delà des eaux pluviales. Le projet sera donc sans impact sur la thématique eau potable et assainissement. Une étude hydraulique est prévue sur la partie gestion des eaux pluviales.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une étude faune-flore a été initiée depuis septembre 2025 sur un cycle d'une année. Un prédiagnostic zone humide a été réalisé en décembre 2024 et ne mentionnerait pas de zone humide sur l'emprise du projet. De nouveaux prélèvements seront réalisés au plus proche de l'emprise du projet et plus précisément de la zone du futur bassin de rétention des eaux incendies et eaux pluviales pour
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 à plus de 7 km du site. Le projet sera donc sans impact sur cette thématique. Cette incidence sera confirmée par l'étude faune-flore.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. En effet, le projet est prévu sur l'emprise d'exploitation de l'ICPE et seul le bassin de rétention des eaux incendie/eau pluviale sera sur une zone actuellement enherbée mais elle même à proximité immédiate des surfaces déjà exploitées par le site au regard de son ICPE actuelle. L'incidence du projet
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Canalisations de transport de matières dangereuses : non concerne Risques miniers : non concerne. Le site est lui-même identifié dans la base CASIAS sans pollution spécifique. Le site est situé à proximité d'une ancienne mine d'étain elle-même ayant fait l'objet de contrôles dans les eaux souterraines. Le site est lui-même déjà identifié en tant qu'ICPE. L'étude de dangers prendra en compte
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques liés aux remontées de nappe, inondation, mouvements de terrain, OLD/ feu de forêt non concernés à l'échelle du site Risque sismique faible Risque retrait-gonflement des argiles non concerne sur la zone du projet - risque faible au sud du site Risque radon important.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet ne prévoit pas de points de rejets que ce soit dans l'eau ou dans les sols. Un seul point de rejet sera prévu avec le nouveau séchoir en lieu et place des 2 séchoirs existants. Le site génère des poussières pendant
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site d'Abbaretz n'est pas bordé par d'autres industries qui pourraient être émettrices de rejets atmosphériques. Par ailleurs, dans le cadre de l'ancienne mine d'étain, des suivis piézométriques ont été réalisés notamment sur

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En periode de collecte, le trafic routier du site se situe a 100 camions/jour et de 10 camions/jour hors periode de collecte. Avec le projet, le trafic routier du site pourra etre de 1300 camions sur toute la periode de collecte. La part associee a TERRENA correspond a 5,5 % du trafic de la RD2 (sur la base de 1800 vehicules/jour) en periode de collecte actuellement et passera a 9,1 % avec le projet.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des mesures de bruit sont prevues et seront integrees au dossier de demande d'autorisation environnementale. Actuellement, les sources de bruit sont les systemes d'aspiration des poussières dans les circuits de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est borde par la RD2 qui peut etre source de bruit par le passage de vehicules. Cependant, le dernier comptage routier associe a cette departementale reste plutot faible. Par ailleurs le site est situe en face de la
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activites de stockage des cereales ne sont pas sources d'odeurs. L'impact associe est donc nul.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Il n'y a pas d'activites a proximite immediate du site qui engendrerait des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les activites de stockage des cereales ne sont pas sources de vibrations. L'impact associe est donc nul.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Il n'y a pas d'activites a proximite immediate du site qui engendrerait des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses du site seront principalement dues a l'eclairage des espaces de dechargement, situes sous abri. Une nouvelle fosse de reception sera ajoutee au niveau du silo plat. Ces eclairages ne sont presents
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y a pas d'activites industrielles a proximite immediate du site qui engendrerait des emissions lumineuses. Par ailleurs, le site est localise dans une zone rurale peu emetteuse d'emissions lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Un seul point de rejet sera prevu avec le nouveau sechoir en lieu et place des 2 sechoirs existants. Cependant, les rejets associes sont limites et avec une duree de fonctionnement restreinte (octobre a fin novembre). Le site genere des poussières pendant les periodes de manutention du grain (chargement, dechargement, melange de grains). Le site dispose de filtres a manches et evasement. Pour le projet, l'aspiration sera soit connectee
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Seul le parametre eaux pluviales sera redimensionne, cependant les nouvelles surfaces impermeabilisees seront a la marge du site (310 m²). Une etude hydraulique sera realisee afin de maitriser cet impact
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel via le fosse communal en bordure du site. L'etude hydraulique prendra en compte ce type de rejet pour assurer la conformite du rejet aux pluviales du site

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de rejets d'eaux industrielles. Le projet sera donc sans impact sur la thématique eaux industrielles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Pendant la phase de travaux, quelques déchets de type gravats, chutes de métaux, etc... seront générés. Ces derniers seront gérés par les sociétés réalisant les travaux dans le cadre du contrat signé avec TERRENA. Pendant l'exploitation, peu de déchets seront générés en dehors des produits de maintenance.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Site non situé dans une zone de servitude de bien inscrit, patrimoine mondial, monument historique ou site patrimonial remarquable - sites les plus proches à plus de 4 km du site. La hauteur des nouveaux silos sera inférieure à celle des silos déjà présents sur le site. De plus, les nouveaux silos seront cachés des anciens silos depuis la rue. Par ailleurs, des vues du site avec le projet seront ajoutées dans le cadre du dossier d'autorisation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet d'extension des zones de stockage par des silos palplanches ainsi que le nouveau séchoir et les 2 fosses de réception sont déjà sur des espaces industrialisés du site. L'usage du sol restera donc le même. Seul le bassin de rétention des eaux pluviales / eaux incendie sera située sur une surface enherbée mais localisée à proximité des espaces déjà industrialisés. L'incidence du projet sera

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après analyse des autres projets dans le rayon d'affichage ICPE (3 km) et donc relatifs aux communes d'Abbaretz et de Nozay, les projets identifiés sur ce secteur (Revision du SAGE, 26 juin 2025 - Programme d'actions régional nitrates Pays-de-la-Loire, Novembre 2023) seront pris en compte dans le cadre du volet impact du dossier de demande d'autorisation environnementale. Les dispositions qui pourraient avoir une incidence dans le cadre du présent projet seraient celles associées à la revision du SAGE. Les 2 projets associés à la commune de NOZAY (Revision du PLU et ZAEP) sont sans incidence pour le site TERRENA d'Abbaretz et inversement. Cependant, la commune est à présent associée au PLUi de Nozay dont l'applicabilité est effective depuis le 24 novembre 2025 et donc intégrée au présent examen au

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du projet, il n'y a pas eu d'autres évaluations des incidences du projet sur l'environnement. Cette dernière est prévue dans le cadre du projet au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre du projet, il n'y a pas eu d'autres évaluations des incidences du projet sur l'environnement. Cette dernière est prévue dans le cadre du projet au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les mesures associées seront donc également intégrées en fonction des impacts du projet (eaux pluviales, évitement de zones humides, faune-flore, bruit notamment...).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la réduction des impacts identifiés ci-dessus (éviter zone humide, construction sur une surface en grande partie déjà imperméabilisée) et d'une sensibilité environnementale faible, il est proposé que le projet fasse l'objet d'une étude d'incidence.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **DUPUIS**

Prénom **THIERRY**

Qualité du signataire	Charge de missions	Environnement
-----------------------	--------------------	---------------

À ANGERS

Fait le 28-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)